



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 04 septembre 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de
Sarreguemines
Affaire suivie par Pascal RIDGEN
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

M. le Directeur de la société
AMAZONE S.A.
17, rue de la Verrerie
57600 FORBACH

Objet : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales du projet d'extension du parking, voirie et Bâtiment de l'usine AMAZONE à Forbach
Accord immédiat – Cascade n° 57-2018-00371

P.J : 1 dossier + 1 Fiche descriptive
Récépissé de déclaration

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 11 juillet 2018, je vous avais accusé réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération n° 57-2018-00371 suivante :

➤ **Gestion des eaux pluviales du projet d'extension du parking, voirie et bâtiment de l'usine AMAZONE - 17 rue de la Verrerie à 57600 FORBACH**

Toutefois des compléments au dossier ont été nécessaires pour procéder à l'instruction du dossier.

Par transmission du 16 août 2018, votre architecte de l'Agence PRUD'HOMME, m'a communiqué les éléments demandés.

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de FORBACH où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

-Bureau d'études Urbi'Nov. S.A.S
5, chemin des Palles
54200 LUCEY

- M. le Maire de le FORBACH

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

Valérie ANTOINE-POTIER